

Charte de la politique documentaire et de l'action culturelle

La présente charte a été adoptée par le conseil municipal en date du 27 juin 2024.
Sa mise en œuvre est assurée par l'ensemble des agents des bibliothèques de Rouen.

Sommaire

1

Le réseau des bibliothèques de Rouen

2

Grands principes concernant la politique documentaire et l'action culturelle

- P.4 Encyclopédisme et pluralisme
- P.5 Accessibilité
- P.5 Diversité
- P.6 Participation citoyenne
- P.6 Actualité
- P.7 Ancrage dans la transition écologique
- P.7 Spécificités du territoire

3

Principes spécifiques à la politique documentaire

- P.8 Moyens
- P.8 Vie des collections
- P.9 Évaluation et seconde vie des documents

4

Principes spécifiques à l'action culturelle

- P.9 Moyens
- P.10 Axes de la programmation
- P.10 Évaluation

5

Annexe

- P.11 Missions des bibliothèques

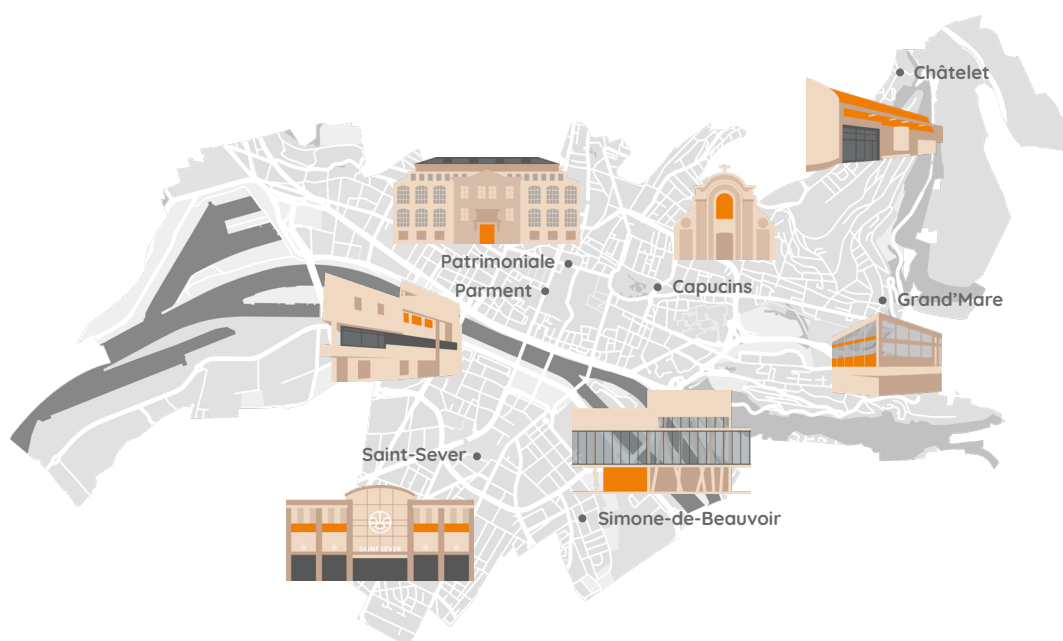
Le réseau des bibliothèques de Rouen

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles [en] facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels.

Loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

Le réseau des bibliothèques de Rouen est composé de six bibliothèques de proximité, d'une bibliothèque patrimoniale et d'une réserve active de documents (Docs en stock). Leurs services s'intègrent dans la politique culturelle de la Ville de Rouen et participent à l'ensemble des politiques publiques. Les principes ci-dessous énoncés s'appuient en particulier sur les 4 grands axes du PCSES (2021-2026) approuvé à l'unanimité au conseil municipal de juin 2021 :

- Favoriser l'accessibilité des bibliothèques
- Rendre plus visibles et attractives les bibliothèques
- Se sentir accueilli
- Affirmer les bibliothèques comme un service favorisant l'exercice des droits culturels



La présente charte définit la politique documentaire et la politique d'action culturelle du réseau des bibliothèques de Rouen. En cela, elle est un cadre de référence évolutif pour la constitution et le développement des actions culturelles et des collections des bibliothèques. Elle permet à chacun de prendre connaissance des objectifs du service dans ces domaines. Elle est pour les agents de la bibliothèque un document utilisé comme cadre dans leur travail, mais aussi un outil de dialogue avec la collectivité, les publics et les partenaires du réseau.

Grands principes concernant la politique documentaire et l'action culturelle

Les collections et les actions culturelles des bibliothèques de Rouen sont complémentaires les unes des autres. La gestion des collections, encadrée par la politique documentaire, comporte un volet lié à leur médiation. Il est à noter que les collections de la bibliothèque patrimoniale, qui possède des missions de conservation, sont encadrées plus spécifiquement par une politique documentaire patrimoniale en cours de rédaction. Les actions et événements, qui constituent la politique d'action culturelle, s'inscrivent en lien avec les collections, au sein des bibliothèques et en hors les murs.

Ce choix d'une charte commune accentue le lien entre collections et médiation dans les activités des bibliothèques de Rouen.

Les collections et actions de médiation sont gérées et valorisées par du personnel qualifié et régulièrement formé, employé par la Ville ou mis à disposition par l'Etat dans le cadre de la convention triennale Ville/Etat au profit des bibliothèques municipales classées. Ce personnel a pour mission de promouvoir, développer et accompagner l'accès aux pratiques culturelles et à la lecture auprès de tous les publics.

L'action culturelle et les collections des bibliothèques suivent les principes suivants :

Encyclopédisme et pluralisme

Les collections des bibliothèques représentent l'ensemble des champs de la connaissance et des courants artistiques et scientifiques, favorisant ainsi l'ouverture culturelle. Elles ne peuvent être exhaustives, mais visent à représenter la pluralité des connaissances et des opinions. Une attention est portée à la mise à disposition d'ouvrages de qualité destinés à tous les publics. À l'exception de la bibliothèque patrimoniale, les bibliothèques n'acquièrent cependant pas de documents de niveau de lecture universitaire, pour lesquels les publics sont orientés vers les bibliothèques universitaires.

Limites au présent point :

Les bibliothèques respectent le principe de neutralité du service public. La politique d'action culturelle et documentaire exclut ainsi tout document ou événement :

- à caractère illégal,
- faisant l'apologie de la violence, du racisme, ou de la discrimination,
- faisant l'apologie de pseudosciences, prônant des contre-vérités scientifiques,
- faisant de manière directe du prosélytisme,
- à caractère pornographique.

Le personnel des bibliothèques s'assure du respect de ces limites.



Accessibilité

L'accessibilité constitue le premier axe du PCSES. L'accès aux bibliothèques de Rouen est libre et gratuit, de même que l'inscription, la consultation sur place, l'emprunt de documents et la participation aux actions de médiation. Le maillage territorial par des bibliothèques de proximité et la mise à disposition gratuite des documents dans la bibliothèque du choix de l'utilisateur participent de cette accessibilité. Dans une logique d'encapacitation des publics, les bibliothèques s'inscrivent également par leurs collections et leurs actions de médiation dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Gratuité

Publics spécifiques

Hors les murs

Une attention particulière est portée aux publics empêchés. Les bibliothèques développent ainsi des collections (fonds facile à lire, édition jeunesse accessible, etc.) et une programmation en direction de tous les publics. Cela passe par exemple par la valorisation à l'aide d'une signalisation adaptée et l'élaboration d'actions en bibliothèque avec les partenaires associatifs du territoire.

Par ailleurs, des actions de médiation ciblées sont organisées en hors les murs par les médiateurs culturels et les bibliothécaires.

Diversité

Les bibliothèques, de par leur implantation dans des quartiers différents, desservent des populations diverses dont les besoins diffèrent de l'une à l'autre. Elles sont cependant liées par des missions communes et tendent à garantir un égal accès de tous à la culture.

Les collections des bibliothèques sont présentes sous des formats physiques et numériques. Elles permettent l'accès aux formes d'expression culturelle dans différentes langues sur les différents supports disponibles et en fonction de l'évolution des technologies. Elles comprennent ainsi des livres, DVD, CD mais aussi des jeux vidéo, jeux de société, livres numériques, vidéos d'autoformation, instruments de musique, ustensiles de cuisine, et tout autre support susceptible de garantir la représentation de toutes les pratiques culturelles. Elles reflètent la diversité des cultures du territoire et contribuent ainsi à l'ouverture culturelle et à la lutte contre les assignations.

La médiation concerne l'ensemble des collections des bibliothèques et les actions proposées reflètent la société dans sa diversité. Les pratiques culturelles de chacun trouvent leur place en bibliothèque. L'interdisciplinarité favorise la rencontre des publics, l'ouverture aux champs du possible de l'expression et concourt à l'exercice des droits culturels.

Diversité

- des publics
- des collections
- des actions

Participation citoyenne

Les droits culturels encouragent la participation effective à la vie culturelle. Les équipes des bibliothèques accompagnent les publics dans l'exercice de ces droits culturels, reconnaissant l'égalité de dignité de tous à participer à la vie culturelle. Elles permettent ainsi à chacun d'avoir accès à la culture, aux loisirs, à la connaissance et à l'information et la formation tout au long de la vie.

Partage d'expérience

Expression de points de vue

Les chargés de collection encouragent la participation des usagers à la gestion des collections, en les associant à la vie des bibliothèques, en mettant en œuvre des modalités de sélection collaboratives ou en encourageant les partages entre usagers. Cette participation se traduit également par des rendez-vous réguliers afin de créer des échanges entre usagers et bibliothécaires.

Cela se traduit également par l'inclusion de la population dans l'élaboration de la programmation et l'animation de rendez-vous est encouragée afin de valoriser les savoir-faire et expériences (bibliothèque vivante, pratique amateur, partage de savoirs, etc.). Les partenariats avec les acteurs culturels et sociaux du territoire sont intégrés dans l'élaboration de chaque action.

Actualité

Les collections permettent aux citoyens de mieux comprendre le monde qui les entoure. Elles sont à ce titre régulièrement actualisées pour assurer leur conformité avec l'état actuel de la connaissance et de la création. C'est en particulier le cas des abonnements à la presse papier et numérique, pensés en complémentarité l'un de l'autre.

Dans un monde qui accélère, la bibliothèque se fait l'écho de la société tout en permettant un temps élargi de la réflexion. À travers des conférences-débats, des projections, des rencontres avec des penseurs, philosophes, scientifiques, écrivains, artistes ou des ateliers philosophiques, les bibliothèques sont des lieux d'ouverture au monde et d'exercice de la citoyenneté. Par la diversité des formes proposées, chacun peut construire sa réflexion, nourrir son point de vue, échanger et débattre de manière démocratique sur les grands enjeux de société.

Écho de la société

Échanges et débats

Ancrage dans la transition écologique

La culture à l'ère des transitions se traduit dans les bibliothèques par une attention particulière portée à la transition écologique. Se rendre dans ces lieux est un engagement fort, permettant la mise en commun de ressources. Pour renforcer la portée de cet acte, les bibliothèques mènent une réflexion pour limiter au maximum l'impact carbone du traitement de leurs collections. Cela passe par la constitution de fonds pensés sur le long terme, avec un plan de développement sur plusieurs années. De même, elles sont attentives à privilégier la mobilité douce des artistes et des publics dans la construction de leurs actions de médiation. Elles développent également des collections et une programmation favorisant l'appropriation des dix-sept objectifs de développement durable de l'organisation des Nations Unies par l'ensemble de la population, en accord avec l'engagement de la collectivité autour de la transition écologique.

Développement durable

Impact carbone

Lien avec la nature

Spécificités du territoire

Les bibliothèques de Rouen sont ancrées dans leur territoire. Les collections et l'action culturelle permettent la découverte de la diversité des auteurs de la production éditoriale. Une attention particulière est portée à la création normande, dans une logique d'ancrage dans le territoire, de soutien à la biodiversité, de valorisation des auteurs, éditeurs et artistes en circuit court et de maillage culturel et social du territoire.

Elles sont également au service des générations futures, par la conservation et l'enrichissement de collections patrimoniales. Cette dernière mission incombe particulièrement à la bibliothèque patrimoniale, qui conserve l'un des plus importants fonds patrimoniaux de France. La conservation de ce fonds d'Etat en fait une bibliothèque classée. Les bibliothèques contribuent à la valorisation du patrimoine d'hier et d'aujourd'hui, ainsi qu'à la constitution de celui de demain.

Patrimoine

Normandie

Biodiversité

Principes spécifiques à la politique documentaire

Moyens

Les collections sont construites en concertation à l'échelle du réseau des bibliothèques, afin d'assurer leur cohérence et leur complémentarité. Ainsi, les budgets d'acquisition, votés chaque année par le conseil municipal, sont répartis en différents domaines. La gestion des collections prend également en compte les spécificités liées à l'environnement immédiat et aux publics de chaque bibliothèque. Elle est encadrée par la présente charte, et mise en œuvre par les chargés de collection dans les bibliothèques, en lien avec les partenaires locaux. Certaines collections (malles thématiques, kamishibai, etc.), sont réservées aux collectivités. Des fiches domaines rédigées et mises à jour régulièrement pour chaque domaine d'acquisition permettent de garantir la cohérence et l'objectivité des acquisitions. Un calendrier établi annuellement en assure la répartition sur l'ensemble de la période, garantissant également ainsi la qualité du traitement physique et intellectuel des acquisitions.

Les collections patrimoniales et le dépôt légal sont plus spécifiquement encadrés par une politique documentaire patrimoniale.

Les publics peuvent participer à l'enrichissement des collections, notamment par le biais de suggestions d'achat formulées en ligne ou directement dans les bibliothèques. Ces suggestions sont étudiées par les chargés de collection en application des principes de la présente charte. Une réponse motivée est adressée à chaque suggestion. Les bibliothèques acceptent les dons d'objets, mais se réservent cependant le droit de ne pas les intégrer dans leurs collections pour des raisons tenant à l'état ou au contenu des documents en question. Ces documents pourront alors être utilisés pour pièces, donnés à d'autres services municipaux et associations partenaires ou éliminés. Elles n'acceptent pas les dons de DVD, ni ceux de revues ou livres sauf si ces derniers revêtent un caractère patrimonial et sous réserve qu'ils correspondent à la politique documentaire patrimoniale.

Vie des collections

L'accès aux collections des bibliothèques est gratuit. Elles font l'objet d'une médiation régulière, assurée par l'ensemble des agents des bibliothèques, en lien avec la politique d'action culturelle. Les collections patrimoniales et celles issues du dépôt légal imprimeur peuvent être consultées sur place sous réserve d'une demande préalable à la bibliothèque patrimoniale. Elles sont conservées par les bibliothèques dans le cadre des objectifs fixés par l'Etat et la collectivité. La littérature jeunesse fait l'objet d'un plan de conservation partagée à l'échelle régionale afin de garantir sa préservation pour les générations futures.

Les collections dites « de lecture publique » sont empruntables gratuitement par toute personne inscrite dans le réseau des bibliothèques. Elles peuvent être réservées sur demande ou via le site web des bibliothèques, et acheminées gratuitement dans la bibliothèque du choix de l'utilisateur.

Évaluation et seconde vie des documents

Les collections font l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative régulière de la part des chargés de collection, qui peuvent être amenés à en retirer certains documents usés, devenus obsolètes ou ne répondant plus aux besoins des usagers. Ce travail garantit l'attractivité et le renouvellement des collections.

Dans un souci de développement durable, seuls les documents devenus inutilisables sont recyclés. Ceux dont la conservation présente un intérêt sont intégrés aux collections de la bibliothèque patrimoniale. Pour les autres, ceux dont l'état le permet peuvent faire l'objet de ventes organisées par les bibliothèques ou en partenariat avec des structures liées à l'économie sociale et solidaire, être donnés à d'autres services municipaux, à des associations locales ou dans les boîtes à livres du territoire.



Principes spécifiques à l'action culturelle

Les bibliothèques sont rendues vivantes par la diversité de leurs actions culturelles et de médiation. Rencontres avec les artistes et les penseurs, ateliers artistiques et numériques, heures du conte, débats de société, projections, expositions, clubs de lecture, rendez-vous autour de l'insertion (...) permettent le dialogue avec les ressources documentaires de la bibliothèque, et contribuent à l'ouverture sur le monde, à la pratique de sa citoyenneté et à l'exercice d'un esprit critique à tout âge de la vie.

Moyens

La politique d'action culturelle est coordonnée par l'équipe du service actions culturelles et médiation. Cette coordination vise l'équilibre et la cohérence des propositions au sein du réseau, tout en s'assurant de l'inscription des projets dans le cadre du PCSES (projet culturel, scientifique, éducatif et social) et de la politique culturelle de la Ville de Rouen.

La programmation est proposée, sur fiche-projet, par l'ensemble des agents du réseau en lien avec le référent médiation et le responsable de chaque bibliothèque, et validée par la direction.

Un budget est alloué annuellement pour la mise en œuvre de la programmation culturelle. La communication est assurée par la chargée de communication du réseau en concertation avec le service communication de la Ville.

Axes de la programmation

La programmation est pensée à l'échelle du réseau en créant une unité cohérente et transversale entre les bibliothèques avec l'appui du magazine *Texto*.

Scindée en deux périodes, printemps-été et automne-hiver, celle-ci est structurée autour d'une thématique discutée collectivement par le groupe des référents médiation du réseau des bibliothèques. Les projets s'intègrent dans cette thématique ou un temps fort en lien avec les axes du PCSES, ainsi qu'en prenant en compte les retours et besoins des publics. La programmation reflète les enjeux contemporains et les débats qui traversent la société à l'échelle locale ou nationale.

En parallèle, les agents du service médiation (une chargée de projets et trois médiateurs culturels) et des bibliothèques construisent des actions culturelles en hors les murs en direction de publics spécifiques.

Évaluation

L'évaluation des actions menées permet d'adapter la programmation culturelle et de prévoir son évolution. Elle se fait de manière systématique par des indicateurs quantitatifs (nombre de participants par action, nombre d'actions par an, montant du budget alloué) et par des indicateurs qualitatifs (bilan sur la qualité de l'action par les agents, la hiérarchie, satisfaction des usagers, etc.).



Annexe : missions des bibliothèques

Les missions des bibliothèques de la Ville de Rouen s'inscrivent dans un triple cadre : celui des bibliothèques de lecture publique, celui fixé par l'Etat et celui des politiques publiques portées par le territoire, en premier lieu la Ville de Rouen.

Premier service culturel de proximité en France, les bibliothèques de lecture publique peuvent s'appuyer sur une série de textes fondateurs :

- La loi dite loi Robert, n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- Le manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique (2022) ;
- La déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007) ;
- Le manifeste IFLA pour les bibliothèques numériques (2010) ;
- L'ensemble des lois françaises concernant l'édition, la liberté de la presse, la propriété artistique et intellectuelle.

À l'échelle de la Ville de Rouen, l'action des bibliothèques s'inscrit dans le cadre du projet culturel 2023-2038 porté conjointement par la Ville et la Métropole de Rouen, qui définit une Culture à l'ère des transitions : une Culture de la transition écologique, de la diversité et de la coopération. Ce projet est décliné plus spécifiquement pour les bibliothèques dans leur Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) défini pour la période 2021-2026, ainsi que dans leur règlement intérieur. Ces deux documents sont à disposition de tous les usagers. Les bibliothèques adhèrent également à la Charte pour l'écologie du livre en Normandie coordonnée par Normandie Livre et Lecture, dont elles ont contribué à l'élaboration.

Ces textes définissent des missions multiples, exercées de manière complémentaire par les sept bibliothèques du réseau. Chaque bibliothèque est identifiée comme un lieu de vie au cœur de son territoire, dont l'accès est libre et gratuit. Elle est un lieu de ressources, de socialisation et d'exercice des droits culturels. Chacun.e peut y exercer sa citoyenneté de manière éclairée, grâce à un accès à des documents physiques et numériques de format variés, à une offre d'action culturelle de qualité et à des services de proximité. L'accès aux médias et à l'information y est renforcé par une politique d'éducation aux médias et à l'information, ainsi que par l'encouragement à la formation, à l'autoformation et au partage des savoirs. Les bibliothèques s'engagent activement dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Elles permettent à chacun de se construire en tant que citoyen d'un monde en perpétuelle mutation, et de comprendre son environnement local comme national et international.